

## Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (Obligation légale : Art. R4224-15 du code du travail)

### Objectifs

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention et mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

### Public

Tout salarié du régime général et agricole ou tout élève des Etablissements Techniques ou Centres de Formation Professionnelle pour Adultes. Tout agent de la Fonction Publique. Toute personne voulant se former su SST.

### Pré-requis

Aucun.

### Durée

14 heures de face à face pédagogique. A ce temps il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

### Modalités d'évaluation Sanction de l'action

Un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui aura participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable ainsi que d'une réussite à l'épreuve certificative (grille INRS).

Une attestation de fin de formation lui sera également remise.

En cas de non réussite, une attestation de présence sera remise au stagiaire.

### Formateur

Formateur habilité selon le répertoire de compétences

### Méthodes Moyens pédagogiques

Apports théoriques.  
Démonstrations.  
Apprentissages.  
Exercices de simulation.

### Programme

#### Première ½ journée

Présentation de la formation, objectifs et rôle du SST.  
Les enjeux de la prévention  
SST en tant qu'acteur de prévention  
Mise en application des compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels  
Les notions de base en prévention des risques professionnels.  
La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/l'établissement.

#### Deuxième ½ journée

Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir ».

#### Troisième ½ journée

Les actions « secourir, suite ».

#### Quatrième ½ journée

Les actions « secourir, suite et fin ».  
Epreuves certificatives.  
Bilan de la formation.

#### REMARQUE

**Les techniques gestuelles seront appliquées sur le nourrisson, l'enfant et l'adulte.**

### Validité

La périodicité des recyclages appelés Maintien et Actualisation des Compétences (durée=7h) est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.